

Initiative « Sauver Lavaux III » : la Municipalité de Pully soutient le contre-projet du Conseil d'Etat



A l'état de nature, Lavaux était une terre pentue et broussailleuse, sans charme particulier. C'est le travail des moines, puis des vigneron, qui, en mille ans, a progressivement transformé cette nature sauvage en un paysage construit, embelli par 450 kilomètres de murs soutenant 10'000 terrasses. En conséquence, la sauvegarde du vignoble doit permettre à ceux qui cultivent la vigne de continuer à s'adonner à cette activité économique avec dynamisme. Pour sauver Lavaux, il ne suffit pas seulement de sauver les pierres, mais il faut également garantir le fruit du travail des vigneron, qui doivent pouvoir continuer à exercer leur profession et à vivre de leur activité. C'est exactement l'objectif poursuivi par le contre-projet à la troisième initiative de Franz Weber.

Tous les membres du Conseil d'Etat, l'écrasante majorité du Grand Conseil et l'ensemble des communes de Lavaux considèrent que la troisième initiative de Franz Weber est de trop et recommandent en conséquence son rejet dans les urnes le 18 mai 2014. La législation actuellement en vigueur, qui a permis à Lavaux de faire son entrée, en 2007, dans la liste des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, sortira renforcée par le contre-projet.

Les conséquences de l'initiative pour les communes et ses habitants seraient graves :

- Perte totale d'autonomie communale en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions.
- Impossibilité de construire des parkings souterrains recouverts de vignes.
- Mise sous cloche et asphyxie progressive de tout Lavaux en raison d'une interdiction totale de construire, y compris sur les terrains légalement considérés comme des zones à bâtir.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité de Pully soutient les communes des districts concernés et recommande vivement à sa population :

- de rejeter la troisième initiative de Franz Weber ;
- de soutenir le contre-projet du Conseil d'Etat ;
- en cas d'acceptation des deux, de préférer le contre-projet.

Pully, le 24 mars 2014 - La Municipalité

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic, - Philippe Steiner, Secrétaire municipal, 021 721 31 46